

*Initiatives ministérielles*

[Français]

**Le président suppléant (M. DeBlois):** Si la Chambre est d'accord, je suis prêt à reconnaître à nouveau le député de Thunder Bay—Nipigon.

[Traduction]

**Des voix:** D'accord.

**M. Comuzzi:** Monsieur le Président, je remercie la Chambre pour son consentement unanime. Ma collègue de Sudbury a posé des questions très pertinentes. Tous ces problèmes ont commencé en 1984 et se sont aggravés depuis la déréglementation, j'en suis sûr, qui s'est abattue sur le Canada.

• (1800)

Laissez-moi dire que la plupart de ces problèmes sont très réels. Je suis allé bien des fois à Sudbury, mais il n'y a plus de service d'avion à réaction entre cette ville et d'autres localités. À une certaine époque, on pouvait prendre l'avion directement de Thunder Bay à Ottawa, en passant par Sudbury. C'était un vol magnifique, mais on l'a supprimé à cause de la déréglementation. Il faut désormais se rendre obligatoirement à Toronto avant de pouvoir se rendre ailleurs.

S'il y a des aéroports du nord de l'Ontario qui ont réellement besoin d'être améliorés, surtout pour le transport des personnes handicapées, ce sont ceux de Sudbury et de Thunder Bay. Ma collègue a certes des préoccupations très importantes au sujet du transport aérien à Sudbury, et des services offerts à sa localité.

Je peux seulement dire qu'une administration aéroportuaire locale ayant un mandat approprié, et non celui qui est exposé dans le projet de loi C-85, qui lui permettrait de répondre aux besoins de la population de Sudbury et des environs—Sudbury est un centre qui répond à tous ces besoins—peut administrer l'aéroport de la localité de ma collègue. Je souhaite qu'elle m'appuie et m'aide à insister auprès du gouvernement pour qu'il modifie le mandat prévu dans le projet de loi C-85 afin que les administrations locales puissent agir sans être assujetties aux restrictions imposées dans ce projet de loi.

**Mme Marlene Catterall (Ottawa—Ouest):** Monsieur le Président, après cet échange intéressant, c'est un plaisir que de prendre la parole pour parler de ce projet de loi.

Je pense que ce que démontre le débat d'aujourd'hui, c'est qu'il est certain que ce côté de la Chambre des

communes ne fait pas confiance au gouvernement du Canada et à ce qu'il propose.

Le Parti libéral du Canada s'oppose à la privatisation des aéroports. Nous sommes d'accord avec le transfert de la gestion des aéroports à des administrations locales, à certaines conditions qui, malheureusement, ne sont pas dans ce projet de loi.

Les critères qui, à notre avis, devraient figurer dans le projet de loi qui sera adopté par la Chambre des communes sont la garantie du gouvernement fédéral qu'il maintiendra la sécurité et l'accessibilité, par les handicapés notamment, et s'assurera que les administrations locales respectent la Loi sur les langues officielles. Le maintien du service au public est le premier critère de l'exploitation des aéroports qui, par ailleurs, doivent pouvoir continuer à bénéficier de l'expérience et des compétences de Transports Canada.

Nous estimons que ce projet de loi doit contenir des garanties que les municipalités ne seront pas appelées à assumer la dette d'une administration aéroportuaire locale qui accomplit des tâches de compétence fédérale. Enfin, il faut accorder la sécurité d'emploi aux employés de Transports Canada.

Depuis que je suis critique de l'opposition officielle pour l'emploi dans la fonction publique et les relations de travail, les politiques du gouvernement m'ont donné beaucoup d'inquiétudes, de même qu'aux employés du gouvernement du Canada et à de grandes parties du public.

La stratégie quinquennale de réduction des effectifs de la fonction publique, qui est appliquée sans grand discernement, a augmenté considérablement la charge de travail des fonctionnaires. En même temps, ceux qui ont encore un poste vivent dans la crainte d'être victimes de la prochaine réduction. Un des résultats de la réduction a été une augmentation considérable de l'impartition. Le budget global des contrats extérieurs est passé de 2 milliards à 3,2 milliards.

Alors que le gouvernement se débarrasse de ses employés et de ses responsabilités pour le service au public, il n'est pas en mesure de dire si oui ou non il économise de l'argent aux Canadiens et s'il leur en donne plus pour leur argent.

Des témoins ont affirmé le printemps dernier lors des audiences du Comité des comptes publics que le gouvernement ne sait pas si la sous-traitance lui permet ou non de faire des économies. Il ne tient pas un registre des dépenses liées à la sous-traitance. Il n'exige pas de comparer le coût de la sous-traitance et le coût du même travail fait par ses propres fonctionnaires.